



RELEVE DE DECISION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2023 A 20 H

Nombre de membres en exercice : 25 Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de suppléants : / Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

<u>Membres présents</u>: Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOLLIET Claudine, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GARIOUD Christian, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

<u>Absents ou excusés</u> : Mesdames et Messieurs GIROD Virginie, MILLION-BRODAZ Patrick, GUILBERT Laure, GANDY Sandrine et VIGNE Cédric

Pouvoirs:

Mme GIROD Virginie à Mme GOJON Martine Mme GANDY Sandrine à M. MOIROUD François Mme GUILBERT Laure à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne

Suppléant:/

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Vote des CA, des affectations de résultats et approbation des comptes de gestion 2022
- ❖ Avenant à la convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers retraite CNRACL
- ❖ Modification de la rémunération des Contrats d'Engagement Educatif
- ❖ Collecte en multi-matériaux (emballages et papiers) : validation du DCE
- ❖ Contrat Ecomaison pour la mise en place d'une collecte des articles de bricolage, de jardin et de jouets
- Changement des luminaires des ZA des Fontanettes et de Praz Ferra : demande de subvention au SDES
- * Renouvellement programme réhabilitation assainissement
- ❖ Subvention Ain Valromey Tour
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des modifications demandées ci-dessous, respectivement par M. Pierre SULPICE et M. René PADERNOZ (soulignées en italique) :

Page 3 : « Il y a des règles du jeu qui ont été définies et il n'est pas correct de revenir dessus ».





Page 7 : « M. PADERNOZ <u>précise que les relevés météorologique de la station de Chambéry sur l'année 2022</u> faisaient ressortir un déficit de pluviométrie de 20% par rapport à la moyenne calculée sur 30 ans (1991 à 2021, qui est la durée de fiabilité). En outre, l'ensoleillement était lui supérieur de 20% et la température en hausse de 2,2 degrés ».

Il est précisé en préambule que la Conférence des Maires, initialement prévue le 22 mars, est reportée au 29 mars à 19h30. La Conférence des Maires sera consacrée dans un premier temps aux orientations budgétaires de la collectivité, avec la participation de la commission économie, avant de reprendre ensuite l'ordre du jour prévue.

❖ Vote des CA et des affectations de résultats

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget général, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget général, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 426 532,40	4 705 430,67
Section d'investissement	1 074 648,81	2 022 012,08

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section de fonctionnement		1 068 662,48
Report section d'investissement	111 571,30	

RAR section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation	/	/
Report section d'investissement	1 147 641,50	0

TOTAL CUMULE (résultat + report + RAR)	6 760 394,01	7 796 105,23
---	--------------	--------------

Solde d'exécution 2022	
	+ 278 898,27
	+ 947 363,27

Solde d'exécution avec report 2021	
	+ 1 347 560,75
	+ 835 791,97

Solde d'exécution avec RAR	
	+ 1 347 560,75
- 311 849,53	

■ Affectation en R 1068 (couverture de l'investissement) → 311 849,53 €

■ Report en fonctionnement → 1 035 711,22 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Eau, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget Eau, tel que présenté ci-dessous :





Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 131 761,12	1 387 969,85
Section d'investissement	630 086,03	751 407,88

		İ
Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		17 000
Report section d'investissement		93 202,05

Reste à réaliser	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation	/	/
Report section d'investissement		+ 77 537,54

TOTAL CUMULE (résultat + report + RAR)	1 761 847,15	2 317 117,32
---	--------------	--------------

Solde d'exécution 2022	
	+ 256 208,73
	+ 121 321,85

Solde d'exécution avec report 2021	
	+ 273 208,73
	+ 214 523,90

Solde d'exécution avec RAR	
	+ 273 208,73
+ 292 061,44	

- Affectation en R 1068 et R 1064 (couverture de l'investissement) → 256 208,73 €
- Report en exploitation → 17 000 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget SPANC, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget SPANC, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	80 269,16	72 434,61
Section d'investissement	17 637,84	14 218,93

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		9 076,24
Report section d'investissement		17 305,26

TOTAL CUMULE (résultat + report)	97 907	113 035,04
-------------------------------------	--------	------------

Solde d'exécution 2022	
- 7 834,55	
- 3 418,91	

Solde d'exécution avec report 2021	
	+ 1 241,69
	+ 13 886,35

■ Affectation en R 1068 (couverture de l'investissement) → 0 €

■ Report en exploitation → 1 241,69 €

- M. le Président précise que le budget SPANC devrait s'équilibrer difficilement en 2023. Il conviendra d'en débattre lors de la prochaine réunion sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- M. Didier PADEY rappelle les études menées à l'époque à la CCY sur le transfert de la compétence « assainissement collectif » et propose de relancer de nouveau cette réflexion.





M. le Président rappelle que la loi NOTRe prévoyait initialement un transfert de compétence au 1er janvier 2020, mais que celui-ci a ensuite était reporté au 1er janvier 2026. Il n'est pas opposé toutefois à relancer cette discussion au sein du conseil.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Déchets, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget Déchets, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	805 283,84	819 875,50
Section d'investissement	95 101,55	89 402

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		170 649,92
Report section d'investissement	6 245,23	

Reste à réaliser	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		
Report section d'investissement		

TOTAL CUMULE (résultat + report)	906 630,62	1 079 927,42
-------------------------------------	------------	--------------

Solde d'exécution 2022	
+ 14 591,66	
- 5 699,55	

Solde d'exécution avec report 2021		
	+ 185 241,58	
- 11 944,78		

Solde d'exécution avec RAR		
	+ 185 241,58	
- 11 944,78		

Affectation en R 1068 (couverture de l'investissement) → 11 944,78 €

■ Report en exploitation → 173 296,8 €





Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Belvédère, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget Belvédère, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	21 513,22	21 820,22
Section d'investissement	4 164,86	8 683,02

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section de fonctionnement		7 755,18
Report section d'investissement		14 399,31

TOTAL CUMULE (résultat + report)	25 678,08	52 657,73
-------------------------------------	-----------	-----------

Solde d'exécution 2022	
	+ 307
	+ 4 518,16

Solde d'exécution avec report 2021	
	+ 8 062,18
	+ 18 917,47

Affectation en R 1068	
(couverture de l'investissement) ->	0€

[■] Report en fonctionnement → 8 062,18 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Base de loisirs, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget Base de loisirs, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	47 992,88	80 843,16
Section d'investissement	27 645,59	20 366,06

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		0
Report section d'investissement	11 891,58	

TOTAL CUMULE (résultat + report)	87 530,05	101 209,22
-------------------------------------	-----------	------------

Solde d'exécution 2022		
	32 850,28	
- 7 279,53		

Solde d'exécution avec report 2021	
	32 850,28
- 19 171,11	

■ Affectation en R 1068 (couverture de l'investissement) → 19 171,11 €

■ Report en exploitation → 13 679,17 €





Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Camping du Flon, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget Camping du Flon, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	5 565,24	5 565,24
Section d'investissement	39	3 691,79

Solde d'exécution 2022	
	0
	3 652,79

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		0
Report section d'investissement	8 190,27	

Solde d'exécution avec report 2021	
	0
- 4 537,48	

TOTAL CUMULE (résultat + report)	13 794,51	9 257,03

- Affectation en R 1068 (couverture de l'investissement) → 0 €
- Report en exploitation → 0 €
- Déficit investissement reporté → 4 537,48 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Transport, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget Transport, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	502 615,67	510 809,52
Section d'investissement	/	/

Solde d'exécution 2022	
8 193,85	
/	/

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		1 104,25
Report section d'investissement	/	/

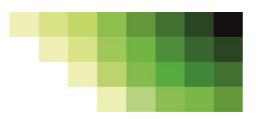
Solde d'exécution avec report 2021	
	9 298,10
/	/

TOTAL CUMULE (résultat + report)	502 615,67	511 913,77
-------------------------------------	------------	------------

■ Affectation en R 1068 (couverture de l'investissement) → /

■ Report en exploitation → 9 298,10 €





Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget ZAE, ainsi que l'affectation des résultats 2022 en 2023 pour le budget ZAE, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice	2022 DEPEN	ISES RECETTES	
Section de fonctionnem	ent 2 361	,57 115 000	
Section d'investisseme	ent 112.8	0 0	

Solde d'exécution 2022		
	112 638,43	
- 112 850		

Report de l'exercice 2021	DEPENSES	RECETTES
Report section de fonctionnement		0
Report section d'investissement		0

Solde d'exécution avec report 2021		
	112 638,43	
- 112 850		

TOTAL CUMULE (résultat + report)	115 211,57	115 000
-------------------------------------	------------	---------

■ Affectation en R 1068 (couverture de l'investissement) → 112 638,43 €

Report en fonctionnement → 0 €

M. Didier PADEY relève que les finances de la collectivité se détériorent et demande si des leviers ont été étudiés pour assainir durablement la situation.

M. le Président rappelle qu'il n'existe que deux solutions : augmenter les recettes et réduire les dépenses.

Dans le premier cas, l'implantation d'entreprises doit être une opportunité pour améliorer la fiscalité locale. D'où les investissements en cours dans la réhabilitation de la friche Listing Express.

Quant à la réduction des dépenses, il rappelle que la CCY est une intercommunalité de services et que, de fait, elle assume des charges de fonctionnement élevées. Cela dit, ces questions feront l'objet du prochain débat d'orientation budgétaire.

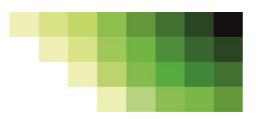
❖ Approbation des comptes de gestion 2022

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion 2022 du Budget général et des budgets annexes.

❖ Avenant à la convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers retraite CNRACL

Il est rappelé la nécessité de signer un avenant à la convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers retraites CNRACL. La dernière convention couvrait la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Le renouvellement de cette convention dépend de négociations entre les CDG et la Caisse des dépôts. Ces dernières n'ayant pas encore abouti, l'avenant a vocation à couvrir la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la signature de la nouvelle convention.





Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant à la convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers retraite CNRACL.

❖ Modification de la rémunération des Contrats d'Engagement Educatif

Il est rappelé que les Contrats d'Engagement Educatif sont mis en œuvre par la communauté de communes au sein de l'ALSH, « les Marmots » durant les vacances scolaires. Il s'agit de l'embauche d'animateurs occasionnels, dérogatoire du droit commun.

Leur rémunération est forfaitaire. Elle est différenciée selon qu'ils possèdent ou non le BAFA.

Il est proposé de revaloriser la grille de rémunération actuelle comme suit :

Animateur avec BAFA complet	Forfait journalier	70 € brut
Animateur stagiaire BAFA	Forfait journalier	50 € brut
Animateur au pair (sans BAFA)	Forfait journalier	30 € brut
Animateur avec BAFA complet	Forfait ½ journée	35 € brut
Animateur stagiaire BAFA	Forfait ½ journée	25 € brut
Animateur au pair (sans BAFA)	Forfait ½ journée	15 € brut

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la modification de la rémunération des Contrats d'Engagement Educatif, telle que précisée ci-dessus.

❖ Collecte en multi-matériaux (emballages et papiers) : validation du DCE

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} mai 2023, la collecte des matériaux recyclables va évoluer avec le passage au multimatériaux (mélange des emballages et des papiers dans la même conteneur).

Aussi, il convient de lancer un appel à concurrence pour un nouveau marché de collecte et valider le DCE.

Le marché comprend :

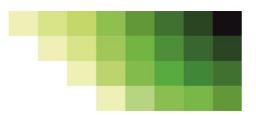
- Une tranche ferme du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024
- Deux tranches conditionnelles : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Les critères de sélection des offres sont les mêmes que pour les précédents marchés, à savoir la valeur économique pour 60 points, la valeur technique pour 30 points et les performances environnementales pour 10 points.

Mme Stéphanie CHALBOS demande quel est l'intérêt de faire deux tranches conditionnelles.

Il est répondu que cela permet à la collectivité une certaine souplesse en fonction des tarifs qui pourraient être proposés ultérieurement.





Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le lancement d'un appel à concurrence pour un nouveau marché de collecte, et VALIDE le DCE correspondant.

* Contrat Ecomaison pour la mise en place d'une collecte des articles de bricolage, de jardin et de jouets

Il est rappelé que deux arrêtés, publiés en avril 2022, agréent Eco-mobilier en tant qu'éco-organisme pour deux nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- les articles de bricolage et de jardin
- les jouets

Aussi, il convient de contractualiser avec Eco-mobilier pour pouvoir bénéficier de la mise en place des nouvelles filières sur notre déchetterie.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le contrat Ecomaison pour la mise en place d'une collecte des articles de bricolage, de jardin et de jouets.

❖ Changement des luminaires des ZA des Fontanettes et de Praz Ferra : demande de subvention au SDES

Il est souligné au Conseil que certains luminaires des ZA sont défectueux et d'ancienne génération. Une partie des luminaires a déjà été changée pour des modèles LED et il convient de poursuivre le renouvellement des modèles les plus anciens. Il est proposé de solliciter le SDES pour obtenir une subvention s'élevant de 220 à 250 €/luminaire, sachant que le prix d'un luminaire tourne autour de 650 € HT.

Actuellement, il reste 10 luminaires d'ancienne génération dont 5 luminaires sont hors service.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le changement des luminaires des ZA des Fontanettes et de Praz Ferra, ainsi que la demande de subvention au SDES.

* Renouvellement programme réhabilitation assainissement

Il est rappelé que les réhabilitations des installations d'assainissement autonome étaient financées en partie par l'Agence de l'eau (forfait de 3000 € par installation) jusqu'en 2018.

L'Agence de l'eau ayant supprimé cette aide, le département a créé, pour compenser cette perte, une aide de 2.000 € en 2019. Une convention avait été signée pour formaliser cet engagement.

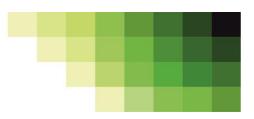
Il convient désormais de renouveler cette opération qui a pris fin en 2022 et signer une nouvelle convention annuelle avec le Département.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le renouvellement du programme de réhabilitation de l'assainissement, tel que précisé ci-dessus.

❖ Subvention Ain Valromey Tour

M. François MOIROUD rappelle que la commune de Yenne va accueillir le départ de la dernière étape du Ain Valromey Tour, épreuve internationale junior de cyclisme, le 16 juillet prochain.





Cette évènement ayant une dimension intercommunale, la communauté de communes a été sollicitée par la commune de Yenne pour abonder à hauteur de 2 000 € sa participation.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité moins une abstention, le versement d'une subvention de 2 000 € pour la manifestation cycliste Ain Valromey Tour.

Questions diverses

- Agriculture – Problématique foncière

M. le Président fait part au Conseil d'une réunion qui s'est tenue au SMAPS, organisée à la demande de M. Gilbert GUIGUE, concernant les problématiques foncières. Il rappelle le projet de foncière savoyarde porté par le Département, dont l'objectif était de favoriser la transmission d'exploitation, le développement du maraîchage et des circuits courts.

Chaque intercommunalité de Savoie devait participer financièrement à ce projet, à hauteur de leur surface agricole utile et de leur population. Au regard de ces critères, la CCY versait une somme importante malgré ses moyens limités.

M. le Président rappelle également la convention triennale de partenariat avec la Maison des agriculteurs dont les objectifs étaient de renforcer les liens entre le monde agricole et les élus, et de conduire des projets communs à l'échelle du territoire. Cette convention a pris fin en 2022.

Afin de favoriser les projets d'installation et le maintien des exploitations agricoles répondant aux enjeux du territoire, il est désormais proposé de créer un Comité Local Installation-Foncier (CLIF), composé d'élus et d'exploitants agricoles. Ce CLIF serait porté par le SMAPS et pourrait être aidé par LEADER.

M. le Président tiendra informé le Conseil des avancées de ce projet.

- Travaux sur la caserne de gendarmerie

M. le Président informe le Conseil que, suite à la défection de l'entreprise attributaire des lots 6 et 7 relatifs aux travaux de menuiserie extérieure PVC et aluminium, une nouvelle consultation a été lancée.

A l'issue de cette consultation, l'entreprise Accord Alu, qui avait déjà candidaté à l'époque, a été retenue. Pour des raisons techniques, les deux lots ont été regroupés et chiffrés en aluminium. La nouvelle proposition s'élève ainsi à 168 310 €, soit une augmentation d'environ 65 000 € par rapport au coût initial.

Le chantier ne s'est pas arrêté pour autant, les ouvertures ayant été obstruées par des panneaux provisoires pour ne pas perturber l'avancée des travaux. Il faut également remercier le maître d'œuvre pour ses compétences et sa faculté à trouver des solutions.

- Schéma vélo

M. Jean-Marc ETAIX souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'itinéraire cyclable reliant le tunnel du Chat au bourg de Yenne, inscrit au schéma directeur cyclable ? La Région s'est-elle engagée à porter financièrement ce projet ?

M. le Président rappelle qu'il existe 3 itinéraires cyclables structurants dans l'Avant Pays Savoyard : Novalaise-Aiguebelette, St-Genix-La Baronnie et St-Jean de Chevelu-Yenne.

Il précise que la Région s'est engagée à être maître d'ouvrage sur la section Novalaise-Aiguebelette dans le cadre de l'itinéraire des 5 lacs.





De son côté, le Département se serait finalement engagé pour porter la section St-Jean de Chevelu-Yenne, et assurer financièrement les travaux de ce tronçon sur la RD 1504.

Une réunion avec la Région et le Département devrait se tenir prochainement pour valider ces différents portages.

Séance levée à 22H45 Fait à Yenne, le 15 mars 2023

Le Président, G. DUMOLLARD